

Documents sauvegardés

LesEchos.fr

© 2024 Les Echos. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 11 mars 2024 à BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20240307-ECF-01003284479668

Nom de la source

Les Echos (site web)

Jeudi 7 mars 2024

Type de source

Presse • Presse Web

Les Echos (site web) • 1478

mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Crowdfunding : les risques insoupçonnés du financement des énergies renouvelables

Le yoyo sur les prix de l'énergie combiné à la hausse des taux d'intérêt est de nature à perturber les porteurs de projets éoliens et photovoltaïques qui se financent en partie grâce aux plateformes de crowdfunding. Quelles conséquences pour les investisseurs adeptes du financement participatif ? Comment se repérer dans le déferlement des investissements proposés ? Réponses d'experts.

Alors que les plateformes de financement participatif centrées sur l'immobilier ont vécu une très difficile année 2023 - accusant un repli de 28 % de l'épargne collectée -, les chiffres continuent à sourire au crowdfunding spécialisé dans le financement des énergies renouvelables (EnR). D'après le dernier baromètre réalisé par le cabinet Mazars, l'ensemble des plateformes EnR adhérentes à l'association Financement participatif France (FPF) ont collecté 368 millions d'euros en 2023, soit 11,5 % de plus qu'en 2022. Autre manifestation de l'intérêt pour le crowdfunding « vert » : des plateformes autrefois centrées sur l'immobilier se convertissent à l'EnR, à l'image de Baltis.

Écart de taux intéressant

Pour autant la remontée des taux est aussi de nature à déstabiliser les porteurs de projets EnR. Généralement, il s'agit de groupes structurés en projets. Précisément, une maison-mère possède des sociétés portant des projets de développement de champs éoliens et autres fermes

solaires. « La dette est levée au niveau de ces sociétés de projets. En 2022 et 2023, les conditions se sont tendues à cause de la hausse des taux qui fait que l'on peut mettre moins de dettes sur les projets », explique un banquier d'affaires spécialisé dans l'infrastructure et les énergies renouvelables.

« A partir du moment où le crédit est devenu plus cher, les banques et fonds d'investissement ont été très réactifs demandant aux porteurs de projets des rendements plus élevés, alors que, sur les plateformes de crowdfunding, la remontée des taux s'est faite plus lentement », indique également Aurélien Gouraud, directeur des opérations et du développement de Lendopolis. « En l'espace d'un an et demi, les taux bancaires ont progressé d'environ 4 points, là où l'augmentation des coûts sur les plateformes s'est stabilisée à +2 ou +2,5 points », explique aussi Amaury Blais, cofondateur de Lendosphere.

Résultat, les porteurs de projets se sont tournés vers le crowdfunding, parfois en phase d'amorçage. « La typologie des projets financés a un peu évolué sur

Lendopolis. Nous intervenons historiquement plutôt sur des projets presque prêts à construire, avec des risques limités. Mais depuis 12 à 18 mois, des projets moins matures sont également en phase de financement sur notre plateforme. Les investisseurs doivent y faire attention », indique Aurélien Gouraud.

Risque de refinancement pour les « bridges »

Les remontées brutales des taux bancaires sont plus particulièrement problématiques pour les collectes dites « bridge ». C'est-à-dire lorsque le financement, remboursable sur 6 à 24 mois, est sollicité pour initier un chantier en attendant le déblocage d'un prêt bancaire. En somme, il s'agit d'une sorte de crédit relais. Problème : si les conditions d'emprunt finalement proposées par la banque ne sont plus soutenables pour le porteur de projet, il risque de ne pas obtenir les fonds nécessaires pour rembourser les « crowdfunders ». Aucune plateforme sollicitée n'indique avoir connu dernièrement un défaut de remboursement sur un financement relais.

Documents sauvegardés

« On fait souvent **des** « bridges ». C'est une solution qui offre de l'agilité aux porteurs de projets, indique Julien Hostache, cofondateur d'Enerfip. On informe **les** particuliers **du** risque de refinancement inhérent. Il est à la première place de la cartographie **des** **risques** que **les** investisseurs peuvent consulter », détaille-t-il. En outre, dans le cadre **des** «bridges», **des** garanties spécifiques pour indemniser **les** investisseurs en cas de défaut sont généralement exigées par **les** plateformes. « En fonction **des** financements que nous structurons, nous mettons en place soit **des** nantissements sur **les** titres ou directement sur **les** actifs, soit **des** garanties autonomes au niveau **des** maisons-mères », indique Laure Verhaeghe, cofondatrice de Lendosphere.

La stabilisation **des** taux ces dernières semaines et l'acculturation à un environnement de taux plus élevés éloignent a priori ce risque de non-remboursement. En revanche, la crise énergétique a montré qu'en cas d'augmentation brutale **des** prix, la rentabilité **des** projets pouvait être compromise sans l'intervention **des** pouvoirs publics.

Crainte temporaire sur **les** débouchés

Pour appréhender ce risque, il est nécessaire de connaître **les** débouchés pour l'énergie solaire ou photovoltaïque. Pour faire simple, soit elle est vendue à un privé, généralement à un gros industriel, dans le cadre d'un corporate PPA (« power purchase agreement »), soit elle est achetée par EDF Obligation d'achat (EDF OA) à un prix convenu pendant 20 ans. Deux mécanismes permettent de revendre l'énergie à l'Etat : le guichet unique ou **les** appels d'offres de la Commission de régulation de l'Énergie (CRE).

Le guichet unique est réservé aux projets offrant jusqu'à 500 Kilowatt crête (kWc) de puissance. Il permet d'avoir un tarif unique - le même pour tous **les** projets semblables - qui dépend **du** prix en vigueur durant le trimestre de la mise en production **du** projet. Pour **les** installations plus puissantes, **les** développeurs doivent candidater aux appels d'offres nationaux de la CRE. **Les** lauréats seront, modulo quelques critères supplémentaires, ceux qui tablent sur le tarif le plus bas pour produire leur électricité. Et ils seront indemnisés à hauteur **du** prix qu'ils avaient proposé dans l'appel d'offres. Ces tarifs contractuels sont donc la pierre angulaire sur laquelle repose le business plan **des** producteurs.

Mais avec la forte et rapide progression **des** prix de l'énergie, combinée à la hausse **du** coût de l'argent, un caillou s'est glissé dans cette machine bien huilée. « Certains développeurs avaient sécurisé leur tarif à un prix bas, parfois moins de 60 euros **du** mégawattheure, sachant que la sécurisation **du** **finance-****ment** bancaire intervient au moment de la construction, après la sécurisation **du** tarif. Mais avec la remontée **des** taux, la centrale n'était plus rentable au prix de revente de l'électricité convenu », décrit Amaury Blais. Résultat : **les** développeurs ont **dû** alerter et négocier avec l'Etat pour revoir **les** prix.

Sur **les** plateformes de crowdfunding, cela s'est traduit « par un moment attentiste pendant 2 ou 3 mois à l'été 2022, le temps que **les** discussions aboutissent. Certains projets ont été abandonnés avant de lancer la campagne participative ou reportés », explique Laure Verhaeghe. L'ajustement tarifaire a bien eu lieu. Entre juillet 2021 et juillet 2023, le tarif pour **les** centrales solaires au sol est passé de 55 euros/MWh à 82,4 euros/

MWh en juillet 2023, d'après un rapport de synthèse diffusé fin août 2023 par la CRE.

Risques nouveaux

Par conséquent, si **les** plateformes EnR affichent globalement **des** taux de retard plus bas que la moyenne **du** crowdfunding, cet investissement présente tout de même **des** **risques** que **les** particuliers doivent maîtriser. Surtout, ils doivent comprendre la nature différente **des** collectes dans lesquelles ils peuvent investir. Si le **financement** d'un projet spécifique est le modèle traditionnel, de nouvelles campagnes, aux **risques** singuliers, ont émergé.

Depuis 4 ans, Enerfip propose par exemple de prêter non pas pour le soutien d'un projet mais pour un portefeuille de plusieurs projets en cours de développement au sein d'une holding. « Nous mettons en place une clause d'arrosage, c'est-à-dire que si le développeur abandonne un projet, il doit le remplacer par un autre », met en avant Julien Hostache.

Le développement de ces financements « corporate », a fortiori quand ils ne sont pas liés à **des** projets, inquiète certains observateurs **du** marché. « Sur plusieurs plateformes, le crowdfunding peut servir à financer directement la holding. Le risque n'est pas **du** tout le même que lorsque **les** fonds servent à faire sortir de terre un projet identifié avec un tarif de revente et **du** cash-flow prévisible », souligne un banquier d'affaires. De plus, d'après lui, le rendement n'est pas à la hauteur **du** risque pris. « On offre à **des** gens une rentabilité de 5, 6 ou 7 % alors que cela mériterait une rémunération potentiellement au-delà de 10 % », estime-t-il.

Documents sauvegardés

Les porte-parole de Lendosphere temporisent. « On ne peut pas dire que ce **financement** corporate est intrinsèquement plus risqué », explique Amaury Blais. « On adapte **les** analyses selon la typologie **du financement**. Si on finance une maison-mère, on évalue par exemple la valeur **des** actifs qu'elle a en exploitation et quel est le montant **des** revenus récurrents qu'ils lui rapportent. Et ensuite, on prend **des** sûretés que l'on adapte au cas par cas », explique Laure Verhaeghe. En crowdfunding, comme pour l'ensemble **des** placements, la compréhension et la diversification **des** investissements sont primordiales.

> **Immobilier, assurance-vie, impôts, retraites...** pour retrouver toute l'actualité patrimoine, abonnez-vous à notre newsletter > S'inscrire

MARIE-EVE FRENAY

Encadré(s) :

EN CHIFFRES - Placement : **les** 7 chiffres **du** crowdfunding qui attirent ou inquiètent **les** investisseurs
<https://www.lesechos.fr/patrimoine/placement/placement-les-7-chiffres-du-crowdfunding-qui-attirent-ou-inquietent-les-investisseurs-2080595>

EN CHIFFRES - Epargne : combien peut vous rapporter le **financement** participatif
<https://www.lesechos.fr/patrimoine/placement/epargne-combien-peut-vous-rapporter-le-financement-participatif-1385957>

ANALYSE - Epargne : **les** menaces qui planent sur le crowdfunding vert
<https://www.lesechos.fr/patrimoine/placement/epargne-les-menaces-qui-planent-sur-le-crowdfunding-vert-1390398>

vert-1390398

DOSSIER - Placements 2024 : Immobilier, Bourse, assurance-vie, or... **Les** stratégies gagnantes et **les** pièges à éviter
<https://www.lesechos.fr/patrimoine/placement/placements-2024-immobilier-bourse-assurance-vie-or-les-strategies-gagnantes-et-les-pieges-a-eviter-2071160>